



**NATIONS
UNIES**



**Convention-cadre sur les
changements climatiques**

Distr.
LIMITÉE

FCCC/SBI/2007/L.8
15 mai 2007

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

ORGANE SUBSIDIAIRE DE MISE EN ŒUVRE
Vingt-sixième session
Bonn, 7-18 mai 2007

Point 10 de l'ordre du jour
Renforcement des capacités au titre de la Convention

Renforcement des capacités au titre de la Convention

Projet de conclusions proposé par le Président

1. L'Organe subsidiaire de mise en œuvre (SBI) a pris acte de la note du secrétariat concernant un projet de présentation structurée des rapports à établir sur le suivi régulier de la mise en œuvre du cadre pour le renforcement des capacités (FCCC/SBI/2007/5).
2. Le SBI a de nouveau demandé que le secrétariat établisse chaque année à son intention, pour qu'il puisse l'examiner à sa seconde session annuelle, le rapport de synthèse prévu dans la décision 4/CP.12.
3. Le SBI a de nouveau demandé que le Fonds pour l'environnement mondial rende compte des progrès qu'il aurait accomplis, conformément à la décision 4/CP.12.
4. Le SBI est convenu que le rapport de synthèse prévu à l'alinéa c du paragraphe 1 de la décision 4/CP.12 devrait donner un aperçu des activités en matière de renforcement des capacités ainsi qu'un résumé de ces activités, comme indiqué dans l'annexe.
5. Le SBI a invité les Parties, les organismes multilatéraux et bilatéraux et d'autres organisations et institutions intergouvernementales à envisager de présenter suivant le plan indiqué au paragraphe 4 ci-dessus les informations qu'elles communiqueraient conformément aux décisions 4/CP.12 et 2/CP.7, et a prié le secrétariat de rassembler ces informations dans un document de la série MISC. qui serait soumis au SBI, pour examen à sa seconde session annuelle.
6. Le SBI a décidé que l'atelier de deux jours organisé en application de la décision 4/CP.12 serait centré sur les thèmes suivants:
 - a) Conceptions du suivi des activités de renforcement des capacités, avec des exemples concrets de telles activités;

b) Conceptions de l'évaluation des activités de renforcement des capacités, avec des exemples concrets de telles activités;

c) Accroissement de l'efficacité du renforcement des capacités par la mise en commun des données d'expérience, des enseignements tirés et des meilleures pratiques en ce qui concerne l'exploitation des résultats du suivi et de l'évaluation.

7. L'atelier s'organiserait autour d'exposés et de débats sur les questions suivantes:

a) Données d'expérience des Parties;

b) Données d'expérience des organismes multilatéraux et bilatéraux et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales;

c) Efforts faits par le Fonds pour l'environnement mondial et ses agents d'exécution en vue de suivre et d'évaluer les activités de renforcement des capacités, ainsi que de mettre au point et d'appliquer des indicateurs de résultats intéressant le suivi et l'évaluation;

d) Enseignements tirés de l'application de conceptions éprouvées du suivi et de l'évaluation.

8. Le SBI a demandé de nouveau que le secrétariat établisse à son intention, pour examen à sa vingt-septième session (décembre 2007), un rapport sur les conclusions de cet atelier.

ANNEXE

**Tableau récapitulatif pour la communication annuelle d'informations
sur le suivi du renforcement des capacités**

Domaines dans lesquels il est nécessaire de renforcer les capacités	Résumé des activités ^a	Meilleures pratiques	Enseignements tirés	Besoins et/ou lacunes	Références
Domaines a) à o) indiqués au paragraphe 15 de l'annexe de la décision 2/CP.7					

^a Il conviendra de présenter les informations sur les tendances pertinentes dans les domaines thématiques prioritaires, afin qu'il soit plus facile d'évaluer les progrès accomplis, de repérer les lacunes et de déterminer l'efficacité de l'application du cadre pour le renforcement des capacités, conformément aux décisions 4/CP.12, 2/CP.10 et 2/CP.7.
